

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection159_Lettres d'Agénor et Valérie de Gasparin et de Granier de Cassagnac : 1836-1872](#)[Item](#)[Antony, le 30 août 1836, Jean-Charles Persil à François Guizot](#)

Antony, le 30 août 1836, Jean-Charles Persil à François Guizot

Auteurs : Persil, Jean-Charles (1785-1870)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère de l'instruction publique \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Réseau social et politique](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1836-08-30

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote5, AN : 163 MI 42 AP 159 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Persil, Jean-Charles (1785-1870), Antony, le 30 août 1836, Jean-Charles Persil à François Guizot, 1836-08-30

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6297>

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionAntony (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 31/05/2024 Dernière modification le 05/06/2024

51
Mon cher collègue, on me rapporte, comme le
tenait M. Dajon, qu'il s'agit d'une intrigue
dans le double but de m'écarter de la cour d'ici
dans le nouveau Conseil, un influence qui ne vous serait pas
favorable. Cette intrigue consistant à faire croire
M. Barthé à la justice pour le déléguer au tribunal
de la Cour Valable de la Cour du Conseil. Je ne
sais rien personnellement: je ne puis donc rien
garantir. mais l'oubli dans lequel on me laisse me
ferait croire à quelque chose de semblable. Soit après
bon pour décrire mes devoirs et pour me dire l'effet peut
quelques mots de votre confiance d'ici. Vous pouvez,
sans crainte, confier votre opinion au point de vue
lettre: c'est mon fils qui vous la remettra.

agissez la nouvelle assurance de mon bien
votre affectueux.

C. Serret

Antony le 30 août.

(1836)